

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION  
26/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 24

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
Comité des fêtes des  
Hortillonnages élections des  
délégués

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-huit heures et trente minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme TOUTAIN)
- Mme PATOUX (pouvoir donné à Mme AUGUSTE)
- Mme TERLON--CORDE (pouvoir donné à M. MULLOT)
- Mme RAIMBEAUX (pouvoir donné à Mme LEGRAND)

**Secrétaire de séance :**

Mme Veronique SCHLESSER-LELIEVRE

## DELIBERATION N° 10

### OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Election de membres au Comité des Fêtes de la Fête des Hortillonnages

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la Commune de CAMON décide de désigner quatre délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Comité de la Fête des Hortillonnages.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21,

CONSIDERANT que la Municipalité doit être représentée au sein du Comité de la Fête des Hortillonnages par quatre délégués,

CONSIDERANT que ces délégués ont un simple rôle d'observation et de contrôle au sein de l'association,

#### DELIBERE

#### ONT OBTENU :

- M. Jean-Marc MORTEL : 18 voix
- Mme Véronique SHLESSER-LELIEVRE : 18 voix
- Mme Nadine BILLION : 18 voix
- Mme Stéphanie PATOUX : 18 voix
- Mme Christine MORRIER : 6 voix

ARTICLE 1 : Les délégués suivants ont donc été désignés pour représenter la Commune de CAMON au Conseil d'Administration du Comité de la Fête des Hortillonnages :

<u>Délégués</u>
M. Jean-Marc MORTEL
Mme Véronique SCHLESSER-LELIEVRE
Mme Nadine BILLION
Mme Stéphanie PATOUX

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire.



Le secrétaire.

